

RAPPORT
SUR LES CONDITIONS CRITIQUES
A L'INTERIEUR DE
LA PRISON DE LAAYOUNE
« LA PRISON NOIRE »

- INTRODUCTION -

Les détenus de la prison de Laayoune vivent dans des conditions inhumaines très dangereuses c'est une tragédie humaine qui caractérise cette « prison noire » et qui est due à plusieurs facteurs et en premier lieu le silence inexplicable et impardonnable des différentes associations et organisations marocaines et internationales préoccupées par la défense et le respect des droits de l'Homme.

Malgré leurs efforts, certaines « O.N.G » n'ont pas pu convaincre les autorités marocaines à tourner cette page de l'Histoire politique noire du Maroc et mettre fin à ces conditions carcérales qui constituent une peine et un traitement cruel, inhumain et dégradant conformément aux normes internationales concernant le traitement des prisonniers. Ces conditions dont souffrent les victimes de « la prison noire », sont également contre la loi Marocaine 23/98 concernant l'organisation et la gestion des établissements pénitentiaires au Maroc, (une loi qui est apparue au journal officiel n° 5 - 4723 du 16/09/1999) cette loi qui devait mettre fin aux abus de pouvoir dangereux derrière les murs des prisons pourtant, malgré l'amélioration observée des conditions dans certaines prisons, celle de Laayoune est restée la même si on dit pas que c'est pire, ce qui oblige tout le monde à bouger et organiser une campagne urgente de sauvetage à l'égard des centaines de détenus.

En tant que détenu ayant passé plus de huit mois derrière les murs de cette terrible prison et en tant que membre actif pour le respect des droit de l'Homme, je tiens par conviction et avec toute responsabilité et fidélité, à découvrir et démasquer la réalité critique et les conditions inhumaines dont souffrent les détenus au fond de la prison de Laayoune, ces conditions qui sont contre toutes les conventions internationales, contre les droits de l'Homme et contre la loi 23/98 par conséquent je responsabilise tout le monde vis à vis des conditions inhumaines des détenus de «la prison Noire ».

1 - Carte historique de la prison noire :

Historiquement, la prison de Laayoune a été construite par le colonisateur espagnol. On la nommait à l'époque *CARCEL NEGRA* c'est-à-dire *LA PRISON NOIRE* avec une capacité de 50 détenus consacrée à l'époque aux prisonniers dont la peine est inférieure à six mois ; les détenus qui avaient une peine de plus de six mois, on les transférait vers les prisons espagnoles plus proches de la région. *La prison Noire* contient actuellement 3 quartiers :

a) le quartier Féminin : malheureusement je n'ai pas à présent de données par manque de sources

b) L'ancien quartier, *LAKACHLA* : c'est une ancienne construction qui risque de se détruire à n'importe quel moment, malgré les efforts déguisés de la direction de la prison qui n'entretient que la façade pour cacher la réalité honteuse de la construction. Ce quartier contient cinq cellules de différentes superficies et différentes capacités (voir le tableau 1).

c) Le nouveau quartier, il contient trois cellules. L'une a été construite pendant la colonisation espagnole et les deux autres ont été inaugurées récemment.

En ce qui concerne la capacité totale de cette prison, elle ne dépasse pas 250 détenus (selon l'observatoire marocain des prisons) alors que l'effectif total dépasse actuellement 700 détenus qui souffrent en silence dans des conditions qui confirment une autre fois l'atteinte aux droits humains et leurs violation par les autorités marocaines.

2 -Les étapes que parcourt le nouveau prisonnier avant de trouver une place au sein de la cellule :

Quand le nouveau venu franchit la grande porte blindée de la prison, les gardiens s'occupent de lui. Ils commencent d'abord par le fouiller (inspecter) en lui demandant de se déshabiller sous prétexte qu'il peut cacher des choses interdites (ex: arme blanche, drogue, appareil photo, argent...) et s'il est riche et bien placé ou s'il est un ancien « client habitué » et généreux bien sûr il peut échapper à cette inspection puisqu'il a de quoi offrir le « BAKCHICHE » pour les gardiens et leurs supérieurs ce qui lui donne le feu vert pour faire rentrer tout ce dont il aura besoin pour son « séjour » en prison. Pour le nouveau « pauvre » venu, quand il remet ses vêtements après « la fouille », il est automatiquement accompagné par un ou plusieurs gardiens vers la cellule n° 1 nommée par les prisonniers « TITANIC » puisqu'elle contient un grand nombre de nouveaux prisonniers (jusqu'à 140 individus alors que la superficie de la dite cellule ne dépasse pas 7m de long et 5 m de largeur) (voir tableau n°1). Ce nouveau prisonnier, appartenant selon le langage courant des prisonniers aux « BAJDA » est placé dans la cellule « TITANIC » sous le commandement et l'autorité abusive des nommés CHEF DE CELLULE et GARDE DE CELLULE (deux prisonniers, prioritaires choisis par le « Loby » de la direction d'après leur forme physique « grand gabarit » ou leur ancienneté ou s'ils ont une longue peine ou tout simplement si l'un deux est grand trafiquant de cannabis). Ces deux prisonniers ont une connaissance très détaillée de tout ce qui circule à l'intérieur de la prison ce qui les qualifie pour jouer le rôle d'informateurs au profit de la direction de la prison (les yeux fidèles de la direction) ce qui facilite à la direction sa mission de gérer la prison.

Dès que les gardiens quittent la cellule, le nouveau prisonnier se trouve face à face avec le chef de cellule qui l'interroge puis il lui ordonne de regagner un espace en plein milieu de la pièce (la gare) ; le prisonnier est obligé d'obéir sinon le chef de cellule le place à «la gare» de force et parfois il est encerclé par le chef, le garde de chambre et leurs fidèles qui le frappent jusqu'à ce qu'il obéisse, assis par-terre ou accroupi, il forme une chaîne très serrée avec les autres prisonniers et il doivent garder la même position 24h sur 24 et quand il est obligé de bouger et

de changer sa position pour cause de fatigue, il lui est impossible et s'il ose le faire, automatiquement il perd sa place (n'oublions pas qu'il y a 140 personnes dans un espace de 7m de long et 5m de large en signalant que le chef de cellule et son garde de cellule, occupent à eux seuls le tiers de la superficie de la pièce ; le prisonnier doit garder la même position au fond de *la gare* et attendre, un jour ou l'autre, son tour de passer à l'étape suivante ; pendant cette étape il garde toujours une position inhumaine du fait qu'il doit rester accroupi en chaîne tout au long de la journée et pendant la nuit il dort en penchant un peu son dos sur un autre prisonnier alors que ses jambes sont tendues en haut sur les épaules d'un autre prisonnier ainsi de suite en une forme de chaîne très serrée ; cette position est nommée « TKLASH ».

Le lendemain et pendant la matinée, quand les prisonniers se lèvent pour « l'appel » on sent une très mauvaise odeur à cause de la pression, de la saleté et de la sueur des prisonniers sans parler des autres odeurs c'est pire encore. Après cela le prisonnier passe à une nouvelle étape nommée « ESOUUBBA » toujours selon une loi de priorité aux plus anciens détenus, cette étape elle aussi ne se différencie pas beaucoup des précédentes puisque le prisonnier doit toujours rester accroupi et pressé en chaîne pendant toute la journée et quand il fait nuit, le chef de cellule et ses assistants commencent à organiser le sommeil des prisonniers, selon une méthode de « ESSOUUBBA » qui consiste à placer chaque prisonnier l'un à côté de l'autre dans une position très critique : on allonge le prisonnier de force et on lui ordonne de dormir sur son côté droit ou gauche et de garder une forme tendue sans le moindre geste puis on prend le suivant et on le met en position inverse c'est à dire la tête face aux pieds du prisonnier précédant et les pieds face à sa tête plus exactement comme on emballe les sardines dans les boîtes de conserve et si à la fin de l'opération on remarque qu'il y a un prisonnier qui manque de place, le chef de chambre et son assistant utilisent leurs pieds pour presser les autres prisonniers déjà « stockés » en se déplaçant sur leurs corps pour créer une place au dernier prisonnier qui va s'allonger à son tour. (Le chef ainsi que son garde de cellule utilisent cette méthode nommée « PRESSA » sans prendre en considération ni l'état de santé ni l'âge du prisonnier). Ces conditions carcérales constituent un traitement cruel, inhumain, dégradant, loin des normes internationales concernant le traitement des prisonniers.

Après ces étapes « ESSOUUBBA » et « PRESSA » le prisonnier doit passer par l'étape suivante qui est la 4ème étape et qui constitue une amélioration et un « confort » par rapport aux étapes précédentes : le prisonnier doit dormir au fond des toilettes (1 seule toilette par cellule, sa superficie ne dépasse pas 1m²) avec un groupe de 7 autres prisonniers imaginez vous!!! Mais le plus surprenant c'est qu'une place au fond des WC coûte en moyenne 500 DH (50 €) à payer au chef de cellule. Mais l'observateur va se poser la question suivante : pendant que les WC sont occupés la nuit comment les détenus peuvent faire leur besoins ? et bien, tout simplement, chacun doit uriner dans une bouteille de plastique si il en possède sinon il doit faire dans sa « TCHOPPINA » sans bouger ni quitter sa place et pour faire autre chose aux WC, il n'a qu'à attendre le lendemain matin et se précipiter pour regagner les WC s'il a la chance de les trouver vides.

En fin de compte et comme dernière étape, le prisonnier peut, s'il est chanceux, posséder une place provisoire qui ne dépasse pas 30 cm de largeur. Pour la garder définitivement il doit respecter le règlement interne de la cellule, c'est à dire qu'il doit obéir aux ordres du chef de chambre et garder une relation avec ce dernier en lui offrant un « BAKCHICHE » (argent, cigarette, nourriture) d'une façon quotidienne ou hebdomadaire à chaque visite de sa famille, d'un proche ou ami et au cas où le prisonnier ne respecte pas ce règlement d'obéissance aveugle, il doit être puni par le chef de cellule d'une manière très simple mais inhumaine et autoritaire et qui est nommée par le prisonniers « TZRAF » ou « SABOUNA » c'est à dire que le prisonnier doit perdre sa place et retourner à l'étape initiale pour subir toutes les formes de sabotage, de pression, de racisme, de violence et parfois il est même exploité sexuellement.

Et en ce qui concerne la relation entre les prisonniers, elle est caractérisée par le manque de confiance, par le manque de collaboration, par la violence, par une agressivité totale, par des accrochages et par une attention quotidienne raisonnée par l'obligation de défendre la place «ROULEAU » qui représente un patrimoine sacré et prioritaire pour le prisonnier qu'il a pu avoir après une longue bataille pleine de souffrances parfois mortelles.

3 -Les conditions à l'intérieur de la cellule :

Elles sont caractérisées par le manque d'hygiène et de propreté pour la plupart des prisonniers à l'exception de quelques chanceux proches du chef de cellule et du garde de cellule à cause du manque des normes internationales d'hygiène (toilettes, douches, vestiaires, placards, lits convenables, espace, aération, éclairage, verdure...). La situation à l'intérieur des cellules est caractérisée également par l'utilisation de toutes sortes de drogues (HACHICH, MARIJUANA, ALCOOL, CIGARETTES de mauvaise qualité...) ce qui occasionne une pollution insupportable et par conséquent cause des maladies respiratoires, psychiques et cardiaques pour les prisonniers non fumeurs ou ceux qui souffrent déjà de certaines maladies de la respiration comme l'asthme.

Toutes ces conditions sont à l'avantage du « lobby » de la direction car à toutes ces étapes noires et à ces conditions inhumaines le prisonnier et sa famille doivent négocier le prix avec le directeur, le chef de détention ou avec l'un des gardiens plus proches de la direction, (exemple : une place à la cuisine coûte en moyenne 7000,00 DH) sinon le pauvre détenu n'a qu'à passer par toutes les étapes comme prévu.

4- La catégorie des détenus mineurs (P.P) :

Se sont les prisonniers qui souffrent le plus à cause de cette réalité honteuse et de ces conditions qui violent les droits de ces prisonniers ainsi que les droits humains. Ces enfants détenus sont victimes du manque de programme pédagogique et éducatif, ils sont également victimes de l'absence d'un plan promotionnel qui leur permettrait une bonne intégration au sein de la société après avoir quitté les murs de la Prison Noire. L'attitude irresponsable de la direction de cette prison vis-à-vis de ces mineurs, les encourage à regagner le monde de la délinquance juvénile (crime, agression sexuelle, drogue, violence, agressivité, vengeance) et l'homosexualité, et renforce leur retour en prison d'un moment à l'autre car ils n'ont appris que la culture du crime qui les qualifie en marge de la société.

5 -La nourriture :

L'article 113 de la nouvelle loi marocaine 23/98 indique l'obligation de «fournir une nourriture équilibrée au prisonnier» pourtant ce qui se passe derrière les murs de la prison noire de Laayoune est très loin de cet article puisque les prisonniers sont mal nourris ce que je vais démontrer d'après le menu quotidien que reçoit chaque détenu :

- pour le petit –déjeuner : petite ration de café au lait ou thé (sontoto) qui n'a aucun goût.
- pour le repas de midi : une baguette ou une unité ronde de pain de 250gr, il se compose la plupart du temps de quelques grains de haricots, de lentilles ou de purée, d'un oeuf chaque quinzaine ou une demi boîte de sardine chaque quinzaine ou d'un petit ratio de viande de bœuf (cette viande est mal cuite ce qui provoque des maladies digestives chez la plupart des détenus mais ils n'ont pas le choix puisqu'ils préfèrent manger n'importe quoi plutôt que d'avoir faim (N.B : ce repas contient toujours juste les féculents).
- Pour le dîner : Il est composé la plus part du temps uniquement de riz et de purée.

Mais il faut signaler que les prisonniers couvrent, dans la plus part du temps, leur faim par l'eau et par ce que leur apportent leurs familles pendant les visites hebdomadaires.

Et il faut noter également que la nourriture fournie par la prison noire ne contient ni vitamines ni protéines ni calories dont ont besoin les organismes des prisonniers ce qui permet de constater que cette nourriture n'a de normes scientifiques et internationales de la nourriture que le nom. Cette mauvaise qualité de la nourriture est due à l'absence de plusieurs biens alimentaires à l'économat de la *Prison Noire* (car leur budget est détourné aux profits des comptes personnels et des affaires privées du lobby de la direction de la prison et même si des associations de bienfaisance subventionnent parfois la prison en lui offrant des biens alimentaires, le lobby de la direction les revend à des grossistes qui connaissent bien la règle de ce jeu clandestin et toutes ces opérations passent, bien sûr, derrière les coulisses en noir et loin des yeux des prisonniers.

Suite à cette situation critique une minorité de prisonniers opte à laisser tomber la nourriture fournie en prison et cherche d'autres moyens de substitution pour préparer ses repas soi-même en utilisant les fours traditionnels (« LFTILA » selon le langage des détenus). Cet engin fabriqué manuellement par les prisonniers est cause de dangers pour leur santé (problème de respiration du fait de la fumée et de l'odeur). Et le pire c'est que lorsqu'un visiteur ramène « le panier » au prisonnier et si ce panier contient de la viande, des légumes, des poissons il n'a qu'à supporter la réponse suivante du gardien, signalant que c'est une réponse abusive et autoritaire : « Non Monsieur (madame) (mademoiselle) c'est interdit car votre fils / frère peut posséder un four électrique (*Richo*) ce qui va causer une consommation exagérée d'électricité ou un circuit électrique » quel raisonnement !

Dans ce cas le visiteur n'a qu'à laisser de côté ce qui est « interdit », achever sa visite et quitter cet endroit infernal en laissant le pauvre prisonnier attendre ladite nourriture, qui est délaissée même par les chats, fournie comme d'habitude par « la cuisine! » de la prison ce qui démasque le traitement cruel, dégradant inhumain de la direction de la prison de Laayoune vis-à-vis de ces prisonniers marginalisés neutralisés et oubliés par l'administration pénitentiaire marocaine.

6 - Les soins :

Conformément aux articles 123, 126,127,128,129,130,134,135,136 de la loi 23/98 et l'article 125 qui indique que « chaque établissement pénitentiaire contient une infirmerie » et conformément aux normes internationales concernant le traitement des prisonniers, on constate que chaque prisonnier a droit aux soins ce qui est quasiment impossible à la Prison Noire de Laayoune signalant qu'il n'existe aucune trace d'infirmerie à l'intérieur de cette prison fantôme ; par conséquent il y a un grand nombre de maladies telles que les maladies de peau (la gale, les prurits) ce qui est dû au manque d'hygiène et à l'absence de plusieurs facteurs et moyens de protection, comme on a signalé précédemment, parmi les points noirs qui caractérisent les conditions sanitaires des prisonniers de Laayoune, il y a également le manque de programme sanitaire au profit des détenus, un manque de cadres médicaux compétents (médecin généraliste permanent, infirmier spécialisé...) il y a surtout le manque d'une infirmerie bien équipée et de moyens techniques de diagnostic, de réanimation et aussi des équipements de stérilisation sans oublier de signaler le manque scandaleux d'une pharmacie qui peut satisfaire les besoins médicamenteux des prisonniers qui souffrent de plusieurs maladies. Il est également prioritaire de signaler que la prison noire de Laayoune est privée d'une salle pour regrouper et isoler les prisonniers qui souffrent de maladies contagieuses et qui vont présenter un danger sanitaire.

Alors l'observateur se pose la question : comment les responsables de la prison soignent-ils les prisonniers ?

Pour couvrir ce vide, la direction a opté pour une solution simple et facile : ils ont réservé une toute petite salle de 2m² comme « *salle de soins* » et quand le détenu tombe malade il n'y trouve qu'un « infirmier! » (qui n'est qu'un simple fonctionnaire de l'administration pénitentiaire sans formation médicale approfondie sans compétence dans le domaine médical et sanitaire ce qui influence et aggrave les conditions sanitaires des détenus).

Cet infirmier traite les prisonniers comme des animaux et si le malade essaye de demander une consultation médicale il n'a qu'à attendre son rendez-vous presque impossible car le médecin ne visite la prison que chaque quinzaine si ce n'est pas plus, mais le pire c'est qu'il y a des cas de détenus malades qui n'ont jamais eu la chance d'être soignés ni par le médecin ni par l'infirmier malgré leurs demandes incessantes et malgré leurs souffrances à cause de différentes maladies. Et le surprenant, c'est quand un malade a besoin d'un ou de plusieurs médicaments, l'infirmier lui fournit le « comprimé miraculeux » qui est tout simplement le « *GALIDA* » (selon le langage interne des prisonniers) quelle que soit sa maladie. Et pour bénéficier d'une consultation au moins avec le médecin, le prisonnier est obligé de corrompre l'infirmier (cigarette, argent...). Il faut également signaler que ce grand vide médical et sanitaire en plus du mauvais traitement de « l'équipe médicale » de la prison noire vis-à-vis des malades ainsi que le manque de confiance sont tous des facteurs qui poussent la plupart des prisonniers à retirer leur demande de consultation médicale et préfèrent souffrir dans le silence que d'être traités d'une manière inhumaine.

(N.B : la plus part des temps les gardiens interdisent aux prisonniers malades de consulter et l'infirmier et le médecin et quand la famille d'un prisonnier lui achète des médicaments, l'infirmier les exploite à son tour à son profit ou il les revend un autre jour aux autres prisonniers qui en ont besoin).

7 -Le destin du « PANIER » : c'est le sac qui contient les biens alimentaires cigarettes ... ramené par les familles des prisonniers :

Loyalement le « Panier » doit passer par un point de contrôle pour que les gardiens puissent vérifier tout ce que ramène le visiteur pour le prisonnier et noter sur un registre une liste détaillée de tous les biens que contient «le panier» avec le nom prénom, numéro de la C.I. du visiteur et sa signature (c'est une opération praticable dans tous les établissements pénitentiaires marocains puisque la loi l'exige pour raison de sécurité de la prison et des prisonniers). Jusqu'au là, c'est parfait d'appliquer la loi à la lettre (l'article 88 de la loi 23/98) mais ce qu'il faut démasquer c'est que la vérification et l'inspection des «paniers» est une opération exploitée par les gardiens pour choisir ce qui leur plaît du contenu du «panier» (cigarette, fruits, produits laitiers, articles de sport, vêtements, montres...) loin des yeux des visiteurs et des prisonniers ce dernier qui ne peut pas protester ni réclamer les biens manquants dans son panier ; pourquoi ? Tout simplement parce qu'il a peur d'être pressé et puni par les gardiens « pirates ».

8 -La cour :

Réglémentée par l'article 116 de la loi 23/98 (un espace de récréation et de balade...). Sa superficie ne dépasse pas 13m de long et 8m de large. Le temps qui est permis aux détenus ne dépasse pas 45mn dans le meilleur des cas pendant lequel les prisonniers peuvent normalement se balader et se reposer de la routine des cellules mais la cour de cette prison fantôme, est tout à fait loin d'être une cour de distraction et de repos puisqu'elle est pleine de saletés, est d'une

petite superficie (13mx8m pour 700 prisonniers! ! !) en plus il y a une partie des prisonniers qui profite de l'occasion pour récupérer leur sommeil perdu pendant la nuit pour cela ils s'allongent n'importe où dans la cour à côté des déchets (car la cour contient aussi un coin réservé à l'assemblage des poubelles avec les odeurs que respirent les détenus!) comme il y a d'autres prisonniers qui en profitent pour se laver et faire leur toilette puisqu'il leur est devenu impossible de le faire dans les cellules. Il faut également signaler que malgré cette image noire, les responsables de la direction de cette prison noire ne décident d'entretenir les saletés et le désordre de la cour que très rarement à l'occasion d'une visite du comité provincial. Il faut également noter que la cour est interdite aux prisonniers les vendredis, samedis, dimanches et pendant les jours fériés.

9 -La visite :

La superficie de la salle réservée à la visite de la famille ne dépasse pas 3m de long et 2,5m de largeur, cette mini-salle contient en moyenne la plus part du temps 40 personnes (parfois plus!) ce qui oblige les visiteurs à se bousculer et se coller l'un à l'autre pendant 15mn au maximum et partagent avec les prisonniers les mauvaises odeurs, le bruit et accrochages devant la surveillance directe des gardiens sans oublier de signaler qu'il est interdit à tout le monde de s'asseoir et que la salle est mixte c'est à dire quelle contient les deux sexes, imaginez vous ! Je tiens également à signaler que la visite est permise une seule fois par semaine et si la famille désire visiter le prisonnier une autre fois, durant la même semaine, elle doit corrompre le gardien qui se charge de la visite.

10 -Les services téléphoniques :

(La *prison noire* contient 4 Télé-kiosques). L'accès au téléphone fixe n'est permis aux prisonniers qu'une seule fois par semaine et ne dépasse pas une seule communication téléphonique et un seul numéro de téléphone à composer à condition que le prisonnier fournisse à la direction le reçu contrat avec « ITISSALA T ALMAGHREB » concernant le numéro de téléphone qu'il désire joindre. On signale également que la communication doit se faire en présence d'un gardien.

La *prison noire* contient 4 appareils téléphoniques fixes : 1 appareil pour la quartier féminin et les 3 autres pour 650 détenus dont un est toujours en panne. Et pour bénéficier des services téléphoniques plus d'une seule fois, les prisonniers doivent corrompre le gardien qui surveille le téléphone (cigarette, argent ou autre...).

11 -Les journaux :

(Règlement par l'article 122 de loi 23198) Conformément à la loi « chaque prisonnier a le droit de recevoir des journaux, magazines, revues livres à sa charge après vérification et contrôle » pourtant la direction de la Prison Noire décide plusieurs fois de saisir les journaux qui contiennent des articles et reportages qui critiquent et démasquent les conditions critiques de détention dans l'un des établissements pénitentiaires.

12 -Les Correspondances :

(Réglementés par l'art. 89 jusqu'à 97 de la loi 23/98) Les lettres destinées aux prisonniers passent par un contrôle abusif qui ne respecte pas leur dignité et c'est la même chose pour les lettres envoyées par ces prisonniers elles sont victimes des retards impardonnables commis par la direction de la prison noire.

13 -Le traitement des fonctionnaires et des gardiens à l'égard des prisonniers.

(Réglementé par le décret N° 2.00.485 du 03/11/2000) Ce traitement diffère d'un fonctionnaire à l'autre mais la majorité d'entre eux traite les détenus d'une manière autoritaire et abusive et cet abus de pouvoir se confirme par les insultes, le sabotage, le racisme, le chantage, les punitions et la torture, la vengeance... contrairement à l'article 2 décret 2.00.485 du 03/11/00 et loin du respect de tous les droits inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et l'exemple le plus proche de ces dépassements aux sein de la prison noire c'est l'exemple, parmi d'autres, du prisonnier «BOUSTTA Mohamed » qui a été victime le 28/11/02 de tortures à l'intérieur de cette prison fantôme et bien sûr par les responsables de la prison ce qui a été confirmé par les médecins d'après des certificats médicaux (voir tableau 2), ce cas n'est pas le seul, il y a beaucoup de victimes qui sont torturées par les gardiens devant les yeux des autres détenus sans tenir compte ni de leur état de santé ni de leurs droits.

Les gardiens utilisent parfois une méthode de torture nommée « *FALAKA* » selon le langage interne de cette prison noire et parmi les fonctionnaires de la Prison Noire de Laayoune, qui ont participé à une longue série d'opérations de tortures vis à vis des détenus il y a toute une liste noire qui contient : AZIZ BENTTASSI -ELHAYAK HAKIM -ELBOUAANANI -FAKRI SLIMANE - ABOUET AYEB (infirmier) ELAAZIZI -ELIBRAHIMI -ELMANSOURI HASSAN (chargé de la visite) ABDELKADER ... en plus du vice-chef de détention nommé BEN EHCERKI qui participe d'une manière indirecte à la torture des détenus puisqu'il est au courant de toutes ces violations des droits des prisonniers et n'intervient plus, alors qu'il a le pouvoir de stopper ce traitement inhumain vis-à-vis des détenus.

Il est également de mon devoir de signaler une vérité c'est qu'il y a une minorité de fonctionnaires de la Prison Noire de Laayoune qui respectent leurs devoirs et traitent les détenus selon des normes humaines, je nomme : ABDERRAZAK (le responsable de la cuisine) Mrs. NOAAMAN, BASSOU, AAFIF , MUSTAPHA KHOLTAN).

14 -Le traitement de la direction de la Prison Noire vis à vis des détenus :

Le traitement de la direction incompétente à l'égard des prisonniers, se caractérise par la pression, le sabotage, la corruption, le chantage, l'exploitation abusive, l'abus de pouvoirs, la torture, bref toutes les violations et les traitements cruels et dégradants vis-à-vis des prisonniers que j'ai détaillés précédemment sont, évidemment, ordonnés et encadrés par la direction et à sa tête bien sûr le directeur de la prison qui a un grand pouvoir qui lui permet d'ordonner refuser, choisir, contrôler, interdire, punir, prendre des décisions importantes sur tout ce qui concerne la gestion et la direction de la Prison Noire de Laayoune. Et parmi les points noirs, qui démasquent l'attitude irresponsable de cette direction, j'ai noté brièvement le fait d'encourager les gardiens à torturer les détenus, le grand silence qui entoure les violations de leurs droits. On a signalé qu'il faut inculper certains gardiens et fonctionnaires qui ont l'habitude de faire rentrer des choses interdites (drogue, alcool, pilules), en contrepartie d'argent comme on signale aussi l'absence des punitions par la direction envers les gardiens fautifs alors que la direction a tout le pouvoir de les punir par des avertissements ou par d'autres moyens réglementés par la Loi en court. Signalant également que la direction refuse intégralement toutes les réclamation, protestations ou plaintes manuscrites de tout prisonnier contre l'un des gardiens (parfois c'est le détenu que l'on transfère au lieu de punir le gardien), ce qui encourage les fonctionnaires de la prison à continuer à poursuivre leurs violations des droits des prisonniers sous la protection directe de la direction de la Prison Noire.

Il est important de signaler également que le directeur de la prison en plus des violations cruelles et inhumaines commises sous sa responsabilité directe et sa direction, ne cesse

d'encourager et permettre à des prisonniers bien connus de faire circuler et vendre les drogues (HACHICH- PILULES) en contrepartie de grosses sommes d'argent hebdomadaires et mensuelles, sans oublier de noter qu'il y a une autre minorité de détenus qui profite d'un traitement particulier et de beaucoup d'avantages (téléphone portable, visites quotidiennes de la famille...) et bien sûr en contrepartie de corruptions au profit du compte personnel du directeur qui est jusqu'à la réalisation de ce rapport loin de tout contrôle ou inspection de la part de l'administration pénitentiaire et des hauts responsables du Ministère de la Justice marocaine.

CONCLUSION :

En tant que Militant préoccupé par le respect des droits humains et comme détenu politique, ayant passé 8 mois et demi d'incarcération infernale à la prison noire de Laayoune, je suis fier de démasquer ces souffrances au nom de tous ces prisonniers victimes des violations des droits Humains. La victime est toujours au cœur du combat que mènent tous les gens libres de ce monde car la victime n'est ni une donnée statistique ni une catégorie sociologique. Une victime est un être humain et tout être humain a droit à la dignité élémentaire d'être au moins nommée ce qui exige de mener une bataille contre l'oubli car les souffrances de ces victimes doivent être reconnues dans toute leur ampleur.

Il ne peut y avoir de justice tant que les auteurs d'atrocités peuvent se permettre d'ignorer ou de nier leurs méfaits. L'humanité doit toute compassion à l'égard de toutes les personnes dont les droits fondamentaux ont été violés, tout être humain avec les mêmes droits alors pour stopper cette hémorragie et ces violations des droits de ces prisonniers, il n'y a qu'une seule solution c'est tout simplement l'intervention urgente des autorités gouvernementales marocaines, les initiatives de solidarité des organisations non gouvernementales marocaines ainsi que les organisations internationales (AMNENSTY INTERNATIONAL - LA FEDERATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME – FRANCE-LIBERTES, H.R.W - A.F.A.S.P.A - C.R - O.M.C.T) qui œuvrent de manière indépendante et impartiale en faveur du respect de tous les droits de l'Homme pour cela j'invite tous les défenseurs des droits de l'Homme et tous les hommes libres du monde à joindre les victimes de la Prison Noire de Laayoune pour dire, d'une seule voix : « non à l'oubli! » et je demande également à tous les défenseurs des droits de l'Homme d'exhorter les autorités marocaines à faire en sorte que les conditions carcérales des prisonniers de Laayoune ne constituent pas une peine ou un traitement cruel, inhumain ou dégradant en se conformant aux normes internationales concernant le traitement des prisonniers.

Le détenu politique et activiste de droit
 AHMED NACIRI N° décrou 1119
 Prison Ait Melloul Agadir
 Tableau 1

INDEX DU NOMBRE DE PRISONNIERS ET SUPERFICIE DE CHAQUE CELLULE

Le quartier	La cellule	Nombre de détenus	Dimensions de la cellule
L'ancien quartier	cellule n°1	Entre 65 et 75 détenus	5m de long 3m de large
	cellule n°2	Même nombre	5m de long 3m de large
	cellule n°3	Entre 74 et 80 détenus	5m de long 3m de large

<i>LA KACHLA</i>	Cellule n°4	Entre 62 et 70 détenus	5m de long 3,5m de large
	Cellule n°5	Entre 39 et 45 détenus	4m de long 2,5m de large
Le nouveau quartier	Cellule n°1 <i>TITANIQUE</i>	Entre 120 et 140 prisonniers	7m de long 5m de large
	Cellule des mineurs	Entre 96 et 110 prisonniers	7m de long 5m de large
	Cellule mixte les vieux autres prisonniers	Entre 90 et 100 prisonniers	6m de long 4,5m de large
La cuisine	La cuisine	Entre 10 et 14 prisonniers	5m de long 3m de large
Le quartier féminin	Je n'ai pas d'information concernant ce quartier par manque de sources fiables		

Tableau 2

**INDEX DES DECES AU SEIN DE LA PRISON
POUR CAUSE DE TORTURE ET DE MAUVAIS TRAITEMENT**

Pendant la période : fin 2002 à début 2003

Nom du détenu	Date du décès	Cause du décès
MOHAMED OULD BARKA BOUSSADA Surnommé <i>ECHIBANI</i>	28 Novembre 2002	Sous la torture
ELLAITE RAMDAN	17 Mars 2003	Négligence (malade)
BAHA HOUSSEIN	27 Mars 2003	Négligence et mauvais traitements

Depuis la rédaction du présent rapport

Nom du détenu	Date du décès	Cause du décès
HADDI HASSAN	18 Mai 2004	Suite de tortures